

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D E C R E T N° 70-273/CP/MJL

du 12 Octobre 1970

portant perte de la nationalité Dahoméenne par Monsieur AKAN OWOLABI Victorin Laurence

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la déclaration du 30 avril 1970, instituant le Conseil Présidentiel ;
VU l'ordonnance n° 70/34 du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le décret n° 70/81 CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU la Loi n° 65-17 du 11 août 1965, portant Code de la Nationalité, notamment son article 46 ;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur AKAN OWOLABI Victorin Laurence, né à Kinshasa le 30 mars 1940 de AKAN Augustin Jean Baptiste et de Sahossi Lahami Mariatu Faustine, est autorisé à perdre la qualité de Dahoméen.--

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 12 octobre 1970

par le Conseil Présidentiel


Hubert MAGA.--


Justin AHOMADEGBE TOLETIN.--


Sourou MIGAN APITHY.--

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

Applications : PCP 6 - MJL et
ses sces 15 - MCP 4 - CS 6 -
Intéressé 1 - Ministères 10
HC 3 - DEP-Dtion Stat. 4 -